

# JUSTICE ■ Les avocats s'opposent au projet de déménagement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement



Remarquablement bien situé au cœur de la capitale, sur l'île de la Cité, le Palais de Justice pourrait déménager dans un quartier moins central et surtout moins prestigieux.

FRANCE  
S.O.R.  
5/6/2/04

# Non au changement de Palais !

**L**e Palais de Justice de Paris, implanté depuis des siècles sur l'île de la Cité, va-t-il déménager? *A fortiori* dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris? Si tel était le cas, ce ne serait pas avec la bénédiction d'un bon nombre de ses usagers professionnels qui se plaignent d'un manque voire d'une absence de concertation. Magistrats, greffiers et surtout avocats, pas contents du tout, manifestent leur courroux aujourd'hui sur et devant leur lieu de travail à midi.

« Le tribunal serait rejeté en périphérie (...) Il y a des endroits plus nobles. Ayons de la considération pour la dignité et l'œuvre de la justice », plaide le bâtonnier Jean-Marie Burgburu, représentant les

17.000 avocats inscrits au barreau de Paris. « Un tel déménagement signifierait la mort d'un symbole, succéderait à la mort d'un symbole, avocat à la cour et président de l'Observatoire national des professions libérales. Imaginez-vous l'Élysée à Nanterre ou bien l'Assemblée nationale dans la ZAC Rive-gauche? La justice serait ravalée au rang d'un organisme d'Etat ou de la Sécurité sociale... Dans un monde en perpétuel changement, il faut un symbole fort d'une justice indépendante et crédible. »

Cher au cœur du président Jacques Chirac qui en a fait un des ses chantiers, le projet repose sur un état des lieux – peu reluisant – initialement réalisé en 1995. Dia-

gnostic, à l'époque, sévère : « Le coût du fonctionnement du Palais est élevé, la productivité est en chute libre, la sécurité incendie est mauvaise » et, pire encore, il manquerait « 60.000 mètres carrés de surface » pour que s'épanouissent pleinement la cour d'appel et le tribunal de grande instance ».

## A proximité du périphérique

Le 20 février 2004 voit la création d'un établissement public ayant pour but de « faire construire ou d'aménager de nouveaux locaux pour les besoins du Palais de Justice ». Si l'affaire suit son cours, après le lancement d'un concours d'architectes l'année prochaine, le

début des travaux n'interviendrait que dans deux ans, en 2007.

Pour Laurence Bedossa, avocate, le constat de 1995, n'a pas été « remis à jour ». Et ne tient pas compte des « sommes importantes investies » pour la remise à niveau de la sécurité incendie et des principaux équipements du Palais à commencer par l'informatisation de l'archivage.

Plusieurs sites (entre « peste et choléra » selon les avocats, ce qui fera plaisir aux habitants des quartiers concernés) ont été envisagés. L'un, boulevard Masséna, se trouve à proximité du périphérique tout comme un autre, dans le quartier Tolbiac. Le troisième se situe non loin de la gare d'Auster-

litz. D'autres solutions ont également été étudiées, notamment celle d'une installation sur le site de l'Hôtel-Dieu, qui devrait déménager, lui, courant 2010. Mais la mairie de Paris ne semble pas partager cette vision des choses.

Du côté de la Chancellerie, on confirme que le projet est indispensible : « Aujourd'hui, près de 40% des activités du tribunal sont situées hors les murs, il faut les recentrer par souci d'efficacité, dans un même lieu... » Diplomatiquement, le ministère reconnaît toutefois que « le déménagement est bien d'actualité mais que rien n'est encore décidé pour ce qui est de l'implantation ». A suivre.

Christophe Rousselle